



Département de l'Essonne

République Française

Conseil municipal du 2 octobre 2025

Procès-verbal de l'intégralité des débats

Le jeudi 2 octobre 2025 à 20 heures, les membres composant le Conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis au nombre de 30 au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Clovis CASSAN, Maire, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par écrit, le lundi 8 septembre 2025.

La séance est ouverte à 20h00.

I- Appel nominal

SONT PRÉSENTS

Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Nathalie BEAN, Gilbert PIANTONI, Annick LE POUL, Lodovico CASSINARI, Medhi IDOUHAMD, Guénaël LEVRAY, Emilia RIBEIRO, Hawa COULIBALY, Chabane CHALAL, Hajar MOHSNI, Rose-Marie BOUSSAMBA, Soulé N'GAIDE, Djallal BOURADA, Délila M'HENNI, Etienne CHARRON, Olfa ZRIDATE, Servane CHARPENTIER, Jean-Gaston MOUHOOUNOU, Agnès FRANCART, Emmanuelle BOURNEUF, Loutfi OULALIT, Jean-Michel DIDIN, Marthe GBAGUIDI, Françoise MARHUENDA, Mériam HADDAD, Loïc BAYARD, Nicolas GÉRARD.

SONT REPRÉSENTÉS

Latifa NAJI a donné pouvoir à Sarah JAUBERT, Kévin MERIGOT a donné pouvoir à Clovis CASSAN, Nathalie MONDIN a donné pouvoir à Nicolas GÉRARD, Franck BERNARD donné pouvoir à Mériam HADDAD

SONT ABSENTS

Le quorum est atteint.

II- Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Etienne CHARRON est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

III- Approbation du procès-verbal d'une séance précédente

Monsieur le Maire : C'était Monsieur MERIGOT qui avait donné ses observations au secrétariat général, de mémoire. Je remercie d'ailleurs les services publics qui veillent à ce que cette séance se passe dans les meilleures conditions et que nous ayons toutes les informations possibles. De ce fait, pas de remarques. Je vous propose d'approuver le procès-verbal de la séance précédente. Y a-t-il des objections, des remarques, des questions ? Non, je vous propose que nous partions du principe que c'est acté sauf s'il y a des votes contraires. Je n'en vois pas.

Le procès-verbal du 26 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

IV- Information au Conseil municipal des décisions prises en application de la délégation qu'il a accordée au Maire

Note annexée

Monsieur le Maire : Vous avez été informés de toutes les décisions que j'ai été amené à prendre en application de la délégation que vous m'avez accordée. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Pas de remarques ? Pas de questions ? Nous passons à la suite.

V- Point Communauté Paris-Saclay

Monsieur le Maire : Monsieur CASSINARI, d'habitude nous faisons un point d'information sur la Communauté d'Agglomération. Si tu veux dire un mot.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Oui, cela va être relativement court puisque le Conseil communautaire est prévu la semaine prochaine, le 8 octobre et nous venons de recevoir l'ordre du jour.

Je voudrais quand même donner de petits points d'information sur l'actualité de la CPS. Le premier, c'est que sera présenté à ce Conseil communautaire le schéma directeur de l'assainissement qui a été finalisé et présenté, sauf erreur de ma part hier soir au bureau communautaire. Le comité de pilotage avait eu lieu le 17 septembre, on en a assez longuement parlé au dernier Conseil municipal, simplement cela a abouti et cela va aboutir lors du vote du Conseil communautaire du 8 octobre.

Un deuxième point que je voulais signaler, c'est au niveau de la commission des finances qui s'est tenue le 24 septembre. Le point que je voulais souligner c'est qu'un certain nombre de communes, dont la nôtre, ont demandé à utiliser le fonds de soutien de transition écologique 2024-2025 qui cofinancait beaucoup de cours oasis. Pour Les Ulis, le total auquel nous avons droit est de 523 458 €, nous allons en utiliser 449 000 à raison de 50 % de financement des projets pour lesquels nous avons demandé ce financement. Il restera 74 000 € sur lesquels nous allons de nouveau solliciter avant la fin de l'année le fonds de soutien de transition écologique. Pour les projets actuels de la Ville : la passation d'AMO dans le projet de réhabilitation du groupe scolaire Dimanche Barceleau, la création de la cour végétalisée du groupe scolaire de la Queue d'Oiseau, les plantations du Parc des Fontaines, la réfection complète de la toiture du groupe scolaire Les Avelines, le remplacement des luminaires par des LED au gymnase des Amonts, les travaux d'étanchéité et d'isolation au gymnase de l'Essouriau ainsi que le remplacement des menuiseries dans les locaux qui sont actuellement ceux de France travail. C'est tout ce que je veux en dire aujourd'hui.

Monsieur le Maire : Des questions ? Des observations ? Je rajouterais que le travail continue chère Annick et chère Olfa sur la Commission Intercommunale du Logement avec la gestion en flux à l'échelle intercommunale qui doit nous amener... Annick, tu veux dire un mot.

Madame Annick LE POUL : Oui, le travail de la Conférence Intercommunale du Logement est d'avancer sur les sujets d'attribution des logements, une meilleure mixité dans les attributions de logements. Cela doit déboucher sur une cotation commune aux villes de la CPS, ce que l'on appelle la cotation, ce sont des points attribués en fonction de la situation des différents demandeurs de logement. Ce n'est pas qu'une question de transparence, mais également une plus grande compréhension de la part des demandeurs de logements sur les attributions qui peuvent parfois paraître opaques pour certains, mais là ce sera très factuel. Par contre ce sera une cotation au niveau de l'ensemble de l'Agglomération. Il va falloir que toutes les villes s'accordent sur la cotation et les points qui seront attribués aux différents demandeurs en fonction de leur situation. C'est encore un très gros travail en cours, mais qui ne sera validé qu'en 2026. Par contre aussi dans ce cadre et en termes de mixité pour appliquer la loi qui est en vigueur maintenant, c'est aussi une meilleure

répartition des demandeurs de logement en fonction de s'ils sont du premier quartile... Il y a quatre quartiles, les plus bas revenus sont le premier quartile et c'est en attribuer moins dans les quartiers en QPV, en Politique de la ville pour ne pas regrouper les personnes qui ont les plus petits revenus dans les mêmes endroits. L'idée est de limiter à 25 % les personnes du premier quartile dans les QPV, mais par contre demander qu'il y ait 75 % des personnes des quartiles 2, 3 et 4 avec des revenus un peu plus hauts qui puissent aller dans les QPV. Nous allons au-delà de la loi puisque la loi aujourd'hui c'est 50 % et que nous demandons au niveau de l'Agglo 75 %. Cela a été échangé avec nos partenaires de la CPS et je crois que nous arrivons à un consensus sur ce taux.

Monsieur le Maire : Merci, Annick, pour ces précisions. Puisqu'en conclusion de ce point CPS il n'y a pas d'autres remarques, je voudrais juste associer l'ensemble de l'équipe du Conseil municipal au message de condoléances que nous avons transmis à la famille de Christian LARDIÈRE, Maire de Linas, qui est décédé il y a quelques semaines. Nous avons été assez sidérés de ce qui est arrivé évidemment et nous avons une pensée pour les Linois et les proches de Christian qui était quelqu'un avec qui, au-delà de tout clivage politique, on avait plaisir à partager. Il était venu à plusieurs ouvertures de saison culturelle de Boris Vian, grand amateur de culture qu'il était. On pense à lui.

VI- Examen des questions inscrites

Monsieur le Maire : Je vous propose avant d'ouvrir l'ordre du jour s'il n'y a pas d'autres remarques, d'ouvrir la parole à la salle.

La séance est suspendue de 20h13 à 20h39.

Affaires financières

Question n° 1

Délibération relative aux admissions en non-valeur et aux créances éteintes

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Je reprends la séance et cède la parole à Gilbert PIANTONI pour les admissions en non-valeur et les créances éteintes.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Bien. Donc je vais être bref parce que l'intérêt peut-être n'est pas aussi important que les points suivants.

Comme vous le savez, en comptabilité publique on sépare l'ordonnateur du comptable c'est-à-dire que le Maire n'a pas un carnet de chèques ni une caisse en espèces pour régler les dépenses et les recettes, c'est le trésorier donc l'État qui enregistre en comptabilité nos dépenses et nos recettes. Il enregistre et il nous paye cash, mais il arrive un moment où certaines créances que nous avons émises comme les titres pour les cantines, les crèches, etc., ne sont pas honorées par les bénéficiaires qui sont en difficulté financière ou qui ont changé d'adresse et deviennent introuvables ou qui sont défaillants, surendettés, etc. On a deux types de créances, les créances admises en non-valeur c'est-à-dire qu'il y a de fortes chances de ne pas être payé par le débiteur donc on les annule pour ne pas les traîner. La créance est mise en non-valeur, cela ne veut pas dire que s'il revient en meilleure fortune ou s'il revient sur la scène du comptable public, il ne sera pas remis en

recouvrement. Il y a les créances dites éteintes c'est-à-dire que le débiteur n'existe plus, par exemple une société qui a disparu ou qui est rayée du titre du commerce ou une personne en surendettement avec annulation de la créance au niveau des caisses et là aussi la créance est éteinte. En non-valeur, nous avons 12 103 € et en éteintes 3 794 €. Je veux dire que les services sont très vigilants avant les admissions, il y a un certain nombre de vérifications qui sont opérées, et c'est vraiment par obligation que l'on est obligé de le faire puisque le receveur autrement paye la différence.

Deuxième point sur cette délibération, c'est le compte épargne temps. La mairie a installé depuis 2010 l'obligation légale de compte épargne temps. Les personnes qui ne peuvent pas prendre leurs congés ou qui souhaitent les différer pour des raisons X ou Y peuvent les mettre sur un compte épargne temps qui répond à certaines conditions. Il existe là une dette de la mairie vis-à-vis de ces personnes puisque sous certaines conditions il peut arriver de leur payer une partie de ce compte épargne temps. C'est une dette potentielle et pour qu'elle soit prise en compte au niveau du budget puisque c'est de l'argent qui ne nous appartient pas, ou du moins qu'il faudra payer, on fait une provision et c'est ce qui vous est proposé ce soir : une provision pour le compte épargne temps de 40 000 €.

Au final, il est proposé au Conseil municipal d'admettre la somme de 12 903 € en non-valeur, la somme de 3 794 € en créances éteintes et la constitution d'une provision pour risques et charges à hauteur de 40 000 € au titre du compte épargne temps et de procéder à la reprise de provision à hauteur de 16 697 €.

Monsieur le Maire : Des questions ? Des observations ? Merci, Monsieur PANTONI. Je soumets aux voix.

Avant de procéder au vote, j'ai oublié de signaler l'arrivée de Guénaël LEVRAY qui était en retard, mais qui a quand même une très belle chemise.

Je soumets aux voix, des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Question n° 2

Délibération relative au rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du Conseil communautaire de juin 2025

Rapporteur : Lodovico CASSINARI

Monsieur le Maire : Monsieur CASSINARI, ce sont toutes les délibérations que nous devons maintenant passer en Conseil municipal, et c'est avec grand plaisir. D'abord la CLECT, c'est traditionnel, après le Conseil communautaire de juin 2025. Je te laisse la parole.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Oui donc périodiquement, au niveau de la CPS, se réunit la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, la CLECT, et pour la bonne forme, il faut que tout cela soit approuvé non seulement par le Conseil communautaire, mais également par l'ensemble des conseils municipaux qui composent la CPS. Vous avez l'habitude, il y en a trois ou quatre par an et c'est celle de juin dernier pour laquelle je vous fais le rapport. Elle s'est réunie le 4 juin.

Au cours de cette CLECT, il y a eu des modifications des attributions de compensation pour un certain nombre de villes, pas pour la ville des Ulis. Donc financièrement cette CLECT est neutre pour la ville des Ulis. Elle a quand même abordé un certain nombre de points importants, notamment en ce qui concerne les eaux pluviales et en ce qui concerne la prévention spécialisée.

Pour la prévention spécialisée, cela fait suite à la décision du Conseil départemental de réduire sa contribution en baissant l'enveloppe dédiée aux communes concernées par le dispositif de 720 000 € à 458 000 €. Cette réduction du Département, dont la participation est calculée à hauteur de 50 % des Equivalents Temps Plein 2024, génère la baisse d'un poste d'éducateur au titre de la prévention spécialisée, passant de 5 ETP à 4 ETP. Agnès ou d'autres pourront peut-être compléter, cela n'a pas d'incidence financière, mais cela a une incidence sur les moyens affectés à la prévention spécialisée. En ce qui concerne les eaux pluviales, là encore il n'y a pas d'effet sur les finances de la ville pour l'année 2025, mais j'en dis un mot quand même, cela fait partie de l'assainissement dont on a déjà parlé lors du précédent Conseil et dont on parlera prochainement puisqu'il y a le nouveau schéma directeur de l'assainissement qui a abouti et sera soumis au Conseil communautaire du 8 octobre. Sur les eaux pluviales, la compétence des eaux pluviales a été transférée à l'agglomération le 1^{er} janvier 2020 avec une particularité : c'est la CPS qui a la compétence, mais c'est payé 100 % par les communes à travers deux moyens. 50 % pour une attribution de compensation d'investissement établie sur le volume des prévisions du plan PPI 2020-2024 et 50 % par fonds de concours en fonction des opérations réellement réalisées. Initialement, le PPI avait été établie sur la période 2020-2024 et un nouveau schéma directeur d'assainissement devait être élaboré dans les temps. Cela a pris un peu plus de temps, il a été élaboré seulement maintenant ce qui fait qu'il y a un décalage. En fonction de ce décalage, il y a des communes qui ont trop versé en AC par rapport à ce qui a été réellement fait chez elles et d'autres pas assez. Il a donc été décidé transitoirement pour 2025, c'est l'objet de cette CLECT, de rembourser en quelque sorte les communes qui ont trop versé sans appeler pour l'instant les communes qui n'ont pas assez versé. Fin 2025 ou début 2026 en fonction de ce qui aura été réellement réalisé, tout cela sera ajusté. Ce n'est pas l'objet de la CLECT du 4 juin, ce sera l'objet d'une CLECT future. Je voulais vous en dire un mot. Aujourd'hui il n'y a pas d'incidence financière au cours de cette CLECT, mais il y en aura forcément une dans le futur. L'important est que le schéma directeur d'assainissement 2025-2030 a été élaboré et sera adopté. Donc il n'y a pas d'incidence financière pour la Ville, mais deux sujets importants, et une baisse des moyens en ce qui concerne la prévention spécialisée.

Monsieur le Maire : Des questions et des observations ? Vous êtes bien sages ce soir, merci, Monsieur CASSINARI, c'était très clair. Annick d'abord.

Madame Annick LE POUL : Sur la prévention spécialisée, effectivement même s'il n'y a pas d'incidence financière, il y a une incidence sur le terrain et sur le nombre d'éducateurs alloués sur le terrain ce qui est quand même non négligeable vu les besoins existants. Je fais partie de la commission qui gère au niveau de l'Agglo à la CPS. J'ai posé la question justement à ce sujet sur la participation financière que pourrait allouer la CPS au différentiel, je m'y attendais, mais on m'a répondu que rien n'était prévu à ce niveau-là, ce que je trouve dommageable compte tenu d'une Agglo qui est relativement riche. Même s'ils ne souhaitaient pas compenser totalement le différentiel, ils auraient pu au moins abonder. C'est juste pour faire un peu état de nos échanges lors de la commission.

Monsieur le Maire : Je plussoie, cela a été houleux avec le département d'abord et cela a été houleux ensuite avec l'Agglo. La communauté d'agglomération a bien précisé que toutes les communes qui souhaitaient augmenter le nombre de postes pouvaient augmenter leur participation. Lodovico, je t'en prie.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Oui, je m'interroge depuis le début sur la volonté du département de mettre la communauté d'agglomération dans le circuit. Cela aurait un intérêt si la communauté d'agglomération jouait un rôle de coordination des différentes équipes sur le terrain, pour l'instant ce n'est pas ou pas assez le cas, elle joue juste un rôle de guichet. L'argent qui vient du département transite et la communauté d'agglomération a beau jeu de dire qu'il faut voir ça entre nous. Je ne comprends pas pourquoi le département a tenu à mettre la communauté d'agglomération dans le circuit.

Monsieur le Maire : Parce qu'avec les autres communautés d'agglomération, il fonctionne différemment. Je prends l'exemple de Cœur d'Essonne avec une politique un peu plus solidaire à l'échelle intercommunale, on peut reconnaître effectivement que la communauté d'agglomération Paris Saclay, comme souvent, a du mal à appréhender les choses. C'est le fait de la politique menée que nous partageons malheureusement aussi, c'est comme ça, mais sur ces politiques on a du mal à avoir de la solidarité intercommunale. J'espère que les prochaines mandatures auront plus de marge de manœuvre sur ces points-là.

Je soumets aux voix sauf s'il y a d'autres questions, je n'en vois pas. Il faut que nous approuvions le rapport de la CLECT. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée, je vous en remercie, à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOpte la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Question n° 3

Délibération relative au rapport d'activité de la SORGEM pour l'année 2024

Rapporteur : Lodovico CASSINARI

Monsieur le Maire : Lodovico, tu gardes la parole pour deux délibérations de rapports d'activité. D'abord la SORGEM puis la SEM Essonne Aménagement.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Alors pour ces deux délibérations, c'est un rapport soumis au Conseil municipal. Pourquoi ? Parce qu'effectivement la commune des Ulis a des parts dans la SORGEM et dans Essonne Aménagement. Pour Essonne Aménagement, c'est « avait » des parts puisqu'Essonne Aménagement a arrêté son activité, a été reprise par CITALLIOS.

Vous avez eu le rapport d'activité de la SORGEM, nous avons des parts à hauteur de 2,46 % et en tant que tel, nous devons avoir connaissance de ce rapport. Je précise que contrairement à celui de l'année 2023 qui vous a été présenté récemment et pour lequel il y avait des activités liées aux Ulis, pour 2024 il n'y a plus d'activité de la SORGEM aux Ulis. Nous avons voté le pré-quitus récemment et au moins pour le moment, la SORGEM n'a plus d'activité sur Les Ulis.

Pour Essonne Aménagement, il en a été question au dernier Conseil municipal, je vous avais dit à l'époque que l'on n'en entendrait plus parler puisque cela avait été repris par la SAEM CITALLIOS, ce n'est pas tout à fait le cas puisqu'en 2024 il y avait encore une activité d'Essonne Aménagement. Je

dirais simplement qu'Essonne Aménagement est en partie issue de la SAMBOE et donc de la SAMBOE, on coupe le dernier cordon ombilical avec l'origine de la Ville. On peut peut-être espérer que maintenant notre Ville est devenue adulte.

Monsieur le Maire : La SAMBOE rappelle de bons souvenirs à beaucoup de monde. Je vois Madame FRANCART qui hoche la tête. Avez-vous des questions ou des observations ?

Monsieur Lodovico CASSINARI : J'ai fait les deux d'affilée, c'est une prise d'acte.

Monsieur le Maire : Cela ne dérange pas que l'on fasse les deux ? Faut-il faire voter la prise d'acte ? Je ne sais plus. Il n'y a pas besoin, nous prenons acte, c'est tout.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte de la présente délibération.

Question n° 4

Délibération relative au rapport d'activité de la SEM Essonne Aménagement 2024

Rapporteur : Lodovico CASSINARI

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte de la présente délibération.

Question n° 5

Délibération relative à la garantie d'emprunt accordée au bailleur I3F pour la réalisation de travaux de réhabilitation au sein de la résidence de la Daunière

Rapporteur : Olfa ZRIDATE

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Madame ZRIDATE pour une délibération relative aux garanties d'emprunt.

Madame Olfa ZRIDATE : Bonsoir à tous, ce soir, le bailleur I3F sollicite la Ville afin d'obtenir une garantie d'emprunt pour le financement de travaux de réhabilitation au sein de la résidence de la Daunière. Il s'agit de 364 logements. Pour information, la réhabilitation est presque terminée, la Ville est obligée de garantir cet emprunt et en contrepartie elle bénéficie de 20 % de réservation des logements rénovés au titre de son compte en logements pendant 20 ans pendant toute la période de garantie.

Le Conseil municipal décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 13 290 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et précise que la commune s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de réservation jointe en annexe pour formaliser les conditions d'exercice des droits de réservation ainsi que tous documents afférents. Merci pour votre attention.

Monsieur le Maire : Merci Madame ZRIDATE d'autant plus que vraisemblablement c'est la dernière garantie d'emprunt pour ce type d'opération que nous aurons à porter en tant que municipalité et à partir du 1^{er} janvier, ce sera la communauté d'agglomération Paris Saclay qui aura cette charge. Pour ce qui nous concerne, je veux juste rappeler à quel point nous suivons le dossier de près. Il y a d'abord une proximité immédiate et en plus un engagement de la municipalité, des élus et du service logement assez exemplaire sur la question. Nous avons plein de motifs d'insatisfaction, des motifs

de satisfaction quand même, mais on suit cela de près. Nous étions encore en réunion de chantier avec les représentants des habitants, l'architecte et le représentant du bailleur il y a une semaine si je ne dis pas de bêtises. Avez-vous des questions ou des observations sur ce sujet ? Annick.

Madame Annick LE POUL : Pour compléter ce que tu viens de dire, par contre l'agglomération qui dans le futur fera les garanties d'emprunt pour les réhabilitations laissera les droits d'attribution aux villes concernées. On ne perd pas les droits d'attribution liés aux garanties d'emprunt. C'est une précision importante.

Monsieur le Maire : Absolument, il y a déjà des communes qui vont faire leur garantie d'emprunt par la communauté d'agglomération et cela fonctionne. On a déjà la preuve par l'exemple. Lodovico.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Pour les constructions neuves, effectivement c'est pris en charge par la communauté d'agglomération. À partir du 1^{er} janvier 2026, ce sera étendu aux travaux de réhabilitation.

Monsieur le Maire : On est bons ? Allons-y. Je soumets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Affaires générales

Question n° 6

Rapport d'activité pour l'année 2024 de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay

Rapporteur : Lodovico CASSINARI

Monsieur le Maire : Je poursuis en redonnant la parole à Monsieur CASSINARI pour le rapport d'activité de la communauté d'agglomération en 2024.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Donc il s'agit du rapport d'activité de la communauté d'agglomération pour 2024, vous l'avez eu dans le document annexé, vous l'avez tous lu. Je dirais que ce rapport d'activité 2024 est peut-être un peu moins exhaustif que celui des années précédentes, mais il présente dans chacun des domaines dans lesquels la communauté d'agglomération exerce ses compétences ce qu'elle a fait.

J'ai relevé pour ma part quelques éléments importants, me semble-t-il, notamment pour la population ulissienne, le réseau de lecture publique, les médiathèques qui sont maintenant de sa compétence et qui font un travail remarquable non seulement de diffusion de l'écrit, mais aussi en termes de culture, intelligence artificielle, ce genre de choses.

Je noterai également à la page 16, ce qui est relatif à la nouvelle géographie prioritaire, qui représente pour l'agglomération une population de 19 900 habitants issus de ces quartiers localisés à Massy, Longjumeau, Chilly-Mazarin et les Ulis. L'agglomération a renforcé de 40 % sa contribution de solidarité, mais on peut regretter que ce soit simplement égal à l'augmentation du nombre d'habitants.

J'ai noté également un point important page 19 sur les transports qui sont quelque chose d'important, l'extension de la gare routière de Massy Palaiseau qui a une importance certaine pour un grand nombre d'Ulissiens, et les navettes.

J'ai noté à la page 22 l'entretien des voiries et les 23 000 points lumineux d'éclairage public gérés par l'agglomération avec 40 % du parc actuellement en LED.

À la page 24, l'accompagnement à la rénovation énergétique, même si en ce moment la rénovation énergétique s'éteint et se rallume, l'accompagnement est fait au niveau de l'agglomération grâce au travail avec l'ALEC Ouest Essonne et Paris-Saclay Rénov'.

Et un point important qui ne nous concerne pas directement, mais qui va concerner nos communes voisines, c'est le double épisode d'inondation qui s'est déroulé en octobre 2024 qui a fortement impacté un certain nombre de nos communes voisines et amies et qui a engagé beaucoup les services de la communauté d'agglomération.

Vous avez lu le rapport, également ce qui concerne la présentation du Compte Financier Unique, je vous en avais fait une présentation succincte lors du précédent Conseil municipal lors du point sur la communauté Paris Saclay. Je rappellerai simplement qu'il y a pour le Compte Financier Unique 2024 un atterrissage à 312,6 millions d'euros en dépenses en ce qui concerne le fonctionnement et 297,7 millions d'euros en recettes. Les recettes ont été supérieures au budget prévu notamment parce que la TASCOM avait rapporté un peu plus que la tarification annoncée, contrairement au FCTVA qui était en dessous des prévisions. Les dépenses ont été inférieures de 6,3 millions d'euros par rapport au budget, mais c'est aussi lié à des difficultés de recrutement du personnel qui fait baisser un peu le 012. Il est à noter un point important : dans les dépenses, les attributions de compensation dont on parlait tout à l'heure aux différentes communes représentent 56 % des dépenses de la communauté d'agglomération. Il y a au total une épargne brute de 19,4 millions d'euros, en légère baisse par rapport à 2023 et une épargne nette à 6,9 millions d'euros. L'endettement est de 126 millions d'euros, en baisse légère, mais qui représente 390 € par habitant avec une capacité de désendettement de six années et demie.

Monsieur le Maire : Merci, Lodovico, je suis sûr que tout le monde a lu ce rapport avec beaucoup d'attention. Avant de te passer la parole Annick, c'est juste pour ajouter que dans le rapport sur la mutualisation des services, on avait un schéma de mutualisation pour la période qui courait jusqu'en 2027. Notamment sur la mutualisation de certains services communs, il y a encore peut-être du travail et du chemin à faire supplémentaires pour lequel on a d'ailleurs toujours un élu, force est de constater que ce n'est pas toujours simple d'avoir une dynamique de mutualisation.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Ce n'est pas toujours simple effectivement, je crois que les petites communes y trouvent leur compte globalement. Pour nous, cela dépend un peu des domaines, il y a des domaines pour lesquels c'est intéressant et on y joue notre rôle et d'autres pour lesquels c'est sans doute moins évident. Il y a encore du travail à faire et nous allons le continuer.

Monsieur le Maire : Annick, tu voulais rebondir.

Madame Annick LE POUL : Oui, juste pour abonder dans le sens de ce que disait Lodovico sur la politique de la Ville et la nouvelle géographie prioritaire, effectivement la dotation allouée pour les Quartiers Politique de la Ville de l'agglomération a augmenté de 40 % comme tu l'as dit, 38 % exactement, alors que pour la Ville des Ulis, la population en QPV a augmenté de 78 % puisque nous sommes passés de 5 400 habitants à 9 616 habitants. Donc plus 78 % d'habitants en QPV et malheureusement la dotation allouée n'a pas augmenté autant malgré nos sollicitations avec Monsieur le Maire sur le sujet. Nous n'avons pas encore obtenu gain de cause là non plus, ce qui est fort dommageable, dont acte.

Monsieur le Maire : Un jour ou l'autre ces discours seront entendus, j'en suis persuadé, quels que soient ceux qui les portent. Des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. C'est une prise d'acte, donc je vous propose de prendre acte, mais cela ne nécessite pas de vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte de la présente délibération.

Ressources humaines

Question n° 7

Délibération relative à la mise à disposition de véhicules de service aux agents

Rapporteur : Clovis CASSAN

Monsieur le Maire : Cela ne vous surprendra pas, la Ville des Ulis a chaque année besoin de voter cette délibération, nous avons un parc automobile, on appelle cela les véhicules de service et il est nécessaire pour nous de définir les différentes fonctions et missions liées à l'utilisation et au remisage à domicile le cas échéant pour les véhicules de service. Comme d'habitude, c'est une délibération régulière, vous avez une annexe qui explique l'ensemble du règlement d'utilisation des véhicules de service, je ne sais pas s'il y a des questions à ce sujet. Sachant que, vous le savez parce que vous suivez cela de près, nous essayons de mobiliser d'autres types de véhicules de service que les véhicules automobiles. Aux Ulis, il est particulièrement pertinent d'utiliser un véhicule comme le vélo, le vélo cargo notamment pour le transport de biens d'un lieu à l'autre, c'est parfois beaucoup plus rapide de le faire à vélo qu'en voiture. Nous essayons d'augmenter la mixité de notre parc, mais nous avons quand même un parc automobile très conséquent qu'il convient de réglementer. Avez-vous des questions ou des observations sur ce point ? C'est un enthousiasme débordant pour la question et je vous propose de soumettre aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée, je vous en remercie, à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOpte la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Éducation et Enfance

Question n° 8

Versement d'une subvention aux écoles pour les départs en classe de découverte avec et sans hébergement

Rapporteur : Guénaël LEVRAY

Monsieur le Maire : Guénaël, les classes découvertes sans hébergement dans les écoles.

Monsieur Guénaël LEVRAY : Oui, dans le cadre de l'organisation de ces classes transplantées, une aide au départ est versée sous forme de subvention à la coopérative de l'école, à hauteur de 26 € par jour et par classe, quel que soit le nombre d'élèves. Les subventions versées aux écoles au titre de l'année scolaire 2024/2025 sont de 1 040 € pour les écoles maternelles et 65 € pour les écoles

élémentaires pour un total de 1 105 €. Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à verser aux différentes coopératives d'écoles ce montant.

Monsieur le Maire : Cela revient régulièrement. Des questions ? Des observations ? Je n'en vois pas, je soumets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOpte la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Question n° 9

Versement d'une subvention de 5000 euros au Réseau de Réussite Scolaire (RRS) au titre de l'année 2025

Rapporteur : Rose-Marie BOUSSAMBA

Monsieur le Maire : Madame BOUSSAMBA, Réseau de Réussite Scolaire et subvention pour l'année 2025.

Madame Rose-Marie BOUSSAMBA : Oui, la Commune des Ulis soutient tous les ans le Réseau de Réussite Scolaire par l'octroi d'une subvention versée au collège Aimé Césaire qui gère un peu cette somme pour le réseau d'éducation prioritaire. Cette subvention permet la réalisation de projets dans les écoles classées en réseau d'éducation prioritaire de la commune, il y a six écoles maternelles et quatre écoles élémentaires, donc sur quatre groupes scolaires : Bosquet, Avelines, Bergères et Parc. Ces projets ont pour but de construire un parcours vers la réussite, apprendre à vivre ensemble, devenir un citoyen épanoui et éclairé, ouvrir le réseau sur le monde. Vous avez les détails dans la délibération.

Cette subvention ajoutée à celle que l'État verse aussi au RRS permet des sorties, des interventions sur le temps scolaire. Par exemple, nous avons chaque année des élèves de CM1-CM2 qui font un projet avec la police nationale, le projet Polar qui est présenté avec les classes à la médiathèque chaque année. Les enfants et les parents sont invités, on remet aux enfants un petit diplôme d'enquêteur, ils visitent souvent les locaux de la police nationale, ils sont aidés pour comprendre comment on réalise une enquête, comment fonctionne la police scientifique et en général ils sont enchantés. Cette année il y a aussi un projet, toujours le projet Polar, avec une dessinatrice en BD. Pour l'année 2025, ces crédits s'élèvent à 5000 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'approver le versement de cette subvention de 5000 € au collège Aimé Césaire au titre du Réseau de Réussite Scolaire.

Monsieur le Maire : Des questions ? Des compléments ? Des remarques ? Je n'en vois pas. Merci, Madame BOUSSAMBA. Je soumets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOpte la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Affaires médico-sociales

Question n° 10

Modification du règlement intérieur - Service des Ainés

Rapporteur : Emilia RIBEIRO

Monsieur le Maire : Madame RIBEIRO, on doit modifier le règlement intérieur du Service des Aînés pour une raison bien précise que vous nous allez nous expliquer.

Madame Emilia RIBEIRO : Oui, merci, Monsieur le Maire, en effet je vais vous le dire. Bonsoir à toutes et à tous. Je vais donc vous présenter cette délibération parce qu'elle a été jugée indispensable. Comme vous le savez, le Service des Aînés est le garant de la politique municipale en faveur des personnes âgées, il joue un rôle essentiel d'accompagnement et de coordination des actions sociales sur la Commune à destination de ce public. Il a pour mission de permettre aux Aînés de prendre toute leur place dans la vie sociale locale, de prévenir le repli sur soi et l'isolement et de contribuer à leur bien-être, et le fait fort bien.

Service public de proximité et de solidarité, le Service des Aînés propose tout au long de l'année, des animations, des prestations et des dispositifs d'accompagnement à destination des Ulissiennes et Ulissiens de 62 ans et plus, retraités et/ou sans activité professionnelle.

Le fonctionnement de ce service est encadré par un règlement intérieur, adopté par délibération du Conseil municipal en date du 29 juin 2021 et il est joint à cette délibération. Je vais uniquement citer la définition dans ce règlement qui fait l'objet de cette délibération, à savoir les modalités d'inscription aux modalités de séjour et animation.

Depuis sa mise en œuvre, des retours d'expérience ont mis en lumière la nécessité de compléter ce règlement afin d'y intégrer la désignation formelle d'une personne à contacter en cas d'hospitalisation ou d'urgence, notamment lors des activités extérieures à la ville (séjour, sortie). Cela n'a pas toujours été le cas et le refus de communiquer un contact pour informer un proche d'une hospitalisation lors d'une sortie ou d'un voyage, par exemple, peut créer un problème au Service pour le suivi des soins de la personne qui est laissée à l'hôpital une fois que le groupe est parti et rentré aux Ulis. Dans ce cadre, un travail de révision du règlement intérieur a été engagé par le Service des Aînés, en lien avec le service juridique de la Ville. Cette révision a abouti à l'ajout d'un article 4 relatif à la désignation d'une personne à contacter en cas d'hospitalisation ou d'urgence permettant, je résume, de recueillir systématiquement une information de contact d'urgence lors de l'inscription à une activité extérieure, de prévoir la possibilité pour l'usager de refuser d'en désigner une parce qu'il a le droit, tout en l'actant par écrit dans un courrier. Cette disposition vise à garantir la sécurité des usagers tout en respectant leur liberté individuelle.

Considérant la volonté municipale d'assurer aux aînés toute leur place dans la cité et de développer des actions et prestations relatives à la lutte contre l'isolement,

Considérant l'organisation régulière de sorties et séjours par le Service des Aînés qui sont fort appréciés,

Considérant l'importance de pouvoir contacter une personne de confiance en cas d'hospitalisation ou d'urgence d'un aîné participant à un séjour ou une sortie,

Considérant que certains aînés peuvent choisir de ne pas désigner de contact, choix qu'il convient néanmoins d'acter formellement par écrit,

Considérant l'ajout de l'article 4 au règlement intérieur complet dans la pièce jointe,

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette modification au règlement intérieur du service des aînés. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Très clair, merci, Madame RIBEIRO. Des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je soumets donc aux voix cette modification. Des votes contre ? Des abstentions ? Non. Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOpte la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Développement durable

Question n° 11

Candidature au label 500 petits patrimoines naturels franciliens

Rapporteur : Sarah JAUBERT

Monsieur le Maire : Je cède la parole à Madame JAUBERT pour les 500 petits patrimoines naturels, c'est tellement mignon, explique-nous.

Madame Sarah JAUBERT : Merci bonsoir à tous. Il s'agit de la candidature de la Ville pour ce label au niveau du Parc urbain qui concerne le Passage Gourmand. Vous le savez ou non, c'est un projet qui s'inscrit dans une stratégie de transition écologique, de végétalisation des espaces publics, mais aussi dans une ambition de ville nourricière pour permettre aux habitants de découvrir et cultiver une diversité de végétaux comestibles. C'est un espace qui à la fois permet de générer un volume de biomasse important qui va être redistribué au sol, de stocker le carbone et préserver la ressource en eau. C'est un espace de calme et de fraîcheur, un réservoir privilégié de biodiversité, mais il permet aussi une découverte de richesses comestibles et médicinales.

C'est un des points sur lesquels nous voulons insister : grâce à l'action transversale de nos services, petit à petit ce lieu devient un espace de découvertes et de connaissances à travers différents ateliers participatifs notamment avec des enfants et des adolescents. Nos écoles, nos centres de loisirs, les collèges et le lycée ont pu participer à des ateliers qui vont continuer à se décliner au fil des ans avec par la suite des actions qui vont être menées, des animations. Nous pourrons découvrir collectivement une partie de la richesse insoupçonnée de la palette végétale comestible en climat tempéré qui représente à peu près 7 000 espèces.

Intervention hors micro

Madame Sarah JAUBERT : Pas encore, mais cela peut s'installer. Effectivement il y a des bananiers résistants et rustiques qui peuvent même donner des bananes sous nos climats, ça marche en Bretagne.

C'est donc un label qui vise à reconnaître, valoriser pour une durée de cinq ans les initiatives locales qui préservent la biodiversité, qui restaurent des milieux naturels et développent des démarches de sensibilisation citoyenne. Cela permet d'identifier et de valoriser les espaces relevant du petit patrimoine naturel francilien et de renforcer leur potentiel d'accueil de la biodiversité, par le déploiement de divers outils, notamment des engagements autour d'une charte de bonnes pratiques et la remise d'un kit de biodiversité aux lauréats, l'accompagnement vers des dispositifs de soutien financier et la valorisation de l'espace lauréat dans le cadre d'une cartographie régionale.

Son caractère innovant et participatif qui répond aux critères de ce label, la dimension éducative, son rôle dans la transmission des savoirs liés aux plants de comestibles et sa contribution à la valorisation écologique du parc urbain justifient cette candidature de la Ville au label susmentionné. Je voulais faire un petit aparté, je sais que parmi nous il y a des gens qui apprécient particulièrement ce qui se passe à l'échelle nationale. Le dernier rapport de la Cour des Comptes sur la thématique de la transition écologique souligne le caractère urgent de mener des actions. Il indique que le coût de la transition écologique sera bien inférieur à celui de l'inaction et qu'il va croître avec le retard pris dans la conduite des transformations. Il précise qu'à court et moyen long terme, le coût de l'inaction est nettement plus élevé, en France avec le scénario de statu quo, c'est-à-dire si on continue exactement sur la même lancée, la perte de PIB sera de 11,4 points à l'horizon 2050. Cette perte serait ramenée à 7 points avec la mise en œuvre immédiate des politiques d'atténuation. À l'heure où notre futur ex Premier ministre, on ne sait plus, macroniste s'apprête à poursuivre une politique dans laquelle la transition écologique est aux abonnés absents, il nous paraissait juste important de souligner qu'il y a urgence. Nous sommes d'accord que ce n'est pas avec notre projet de Passage Gourmand que l'on va tout régler, là on parle plutôt d'échelle nationale sur ce sujet. Cependant nous essayons de mettre notre petite pierre à l'édifice.

Donc il vous est proposé sur ce sujet d'approver la candidature de la Ville au label des 500 Petits Patrimoines Naturels en Île-de-France pour notre projet de Passage Gourmand qui est un projet de jardin-forêt communal qui se trouve au Parc urbain, et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la charte de bonnes pratiques du label ainsi que les documents afférents.

Monsieur le Maire : Merci Sarah. Penser global, agir local, à toutes les échelles si nécessaire. Des questions ou des observations sur le sujet ? Je n'en vois pas. Je soumets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOpte la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Relations internationales

Question n° 12

Soutien exceptionnel au camp de Aïda en Palestine

Rapporteur : Emilia RIBEIRO

Monsieur le Maire : Madame RIBEIRO, comme chaque année la Ville des Ulis montre sa solidarité à l'international. Je te laisse la parole.

Madame Emilia RIBEIRO : Merci Monsieur le Maire. Encore une fois bonsoir à toutes et à tous. Cette délibération concerne un soutien exceptionnel au camp de Aïda en Palestine.

Dans le cadre de sa politique de solidarité internationale, la Ville a souvent affirmé son engagement en faveur des populations civiles touchées par des crises humanitaires, notamment aux victimes de catastrophes naturelles. L'adoption d'une délibération, lors du Conseil municipal du mois de juin contre la dissolution de toutes associations engagées dans la défense des Droits humains, surtout en Palestine, montre une fois de plus l'engagement de la ville des Ulis aux valeurs de paix et de justice.

La situation actuelle en Palestine entraîne des besoins urgents en matière d'aide humanitaire et de soutien aux collectivités locales. C'est pourquoi nous allons apporter cette année notre aide de solidarité internationale à une catastrophe humanitaire.

La récente visite aux Ulis du Président du comité populaire du camp de réfugiés de Aïda, en Cisjordanie occupée, a permis de dresser un constat accablant de la situation précaire des réfugiés palestiniens notamment les enfants.

Pour information, le camp de Aïda est très proche de Bethléem et de Jérusalem Est. Il a été construit en 1950 pour accueillir des réfugiés à la suite de la guerre de 1948. Passé sous contrôle palestinien après les accords d'Oslo le camp reste néanmoins enclavé dans les zones périphériques, notamment les routes avec des centaines de check-points ainsi que l'acheminement de l'eau et de l'électricité qui reste sous le contrôle de l'armée israélienne, même si cela constitue une violation au regard du droit international. Ce blocus restreint, à la fois, les réfugiés à avoir un accès aux opportunités d'emploi en Israël et à Jérusalem-Est, le taux de chômage atteint actuellement 90 % dans le camp, et surtout à l'acheminement de l'aide humanitaire, les aides alimentaires restant bloqué en Égypte et arrivant en mauvais état pour être consommées.

D'après les chiffres des Nations-Unies, la population dans le camp s'élève à 7 244 personnes, dont 2 479 enfants qui vivent sur 7 ha. Depuis le conflit avec Israël et selon les propos du représentant du camp de Aïda, la population s'accroît avec les déplacés d'autres campements et des territoires palestiniens occupés par les colons israéliens.

Les principaux besoins du camp sont en priorité l'acheminement des denrées alimentaires permettant une aide d'urgence et une sécurité alimentaire sur le long terme, mais aussi des besoins de réhabilitation des différentes infrastructures comme l'accès à l'eau, l'amélioration de la voirie et de l'assainissement, etc.

Je souhaite rapporter les propos du représentant du camp de Aïda que nous avons écouté « Nous pouvons survivre avec du pain et de l'huile d'olive, mais nous demandons à la France de faire pression pour que les massacres et les détentions arbitraires soient arrêtés et que la guerre cesse ». Le lundi 22 septembre dernier, la France et d'autres pays ont reconnu officiellement l'État de Palestine à la tribune des Nations-Unies. Nous espérons que cette reconnaissance puisse ouvrir enfin la voie à une paix véritable. D'autres villes telles que Grigny et Grenoble qui sont jumelées avec le camp de Aïda mettent en place des actions de coopération notamment envers les jeunes qui vivent dans un contexte extrêmement difficile et pour qui les répercussions sont très fortes, notamment sur leur santé mentale.

La Municipalité a décidé de se mettre en relation avec l'AJPF (Association pour le Jumelage entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises) qui est une association qui développe des projets de coopération entre les camps de réfugiés en Palestine et les localités françaises. Elle permet une transparence sur l'avancée des différents projets organisés et joue un rôle important dans la mise en réseau des différentes initiatives. Nous demandons que notre aide soit ciblée au camp Aïda afin de leur témoigner de notre part d'espoir d'un avenir meilleur.

La Municipalité des Ulis souhaite exprimer aujourd'hui son entière solidarité envers la population du camp de Aïda et propose une aide de 0,15 euro par habitant, soit de 3 861 €, destinée à aider les réfugiés palestiniens dans le camp.

Considérant la situation humanitaire engendrée par les opérations militaires et les restrictions de l'État d'Israël,

Considérant le besoin d'exprimer un élan de solidarité au peuple palestinien,
Considérant l'urgence d'allouer une subvention exceptionnelle au camp d'Aïda,
Considérant que l'Association AJPF apporte secours et aide au peuple palestinien,
Considérant que la Commune des Ulis compte 25 740 habitants (population 2022 en vigueur au 1^{er} janvier 2025),

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 861 € à l'association AJPF au profit de la population palestinienne du camp de Aïda. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Emilia. Des questions ou des observations ? Hajar.

Madame Hajar MOHSNI : Bonsoir, merci. Par cette délibération, notre Ville peut choisir d'apporter son soutien au camp de Aïda, là-bas le blocus est violent et quotidien, incursions militaires, coupures d'eau et d'électricité, restrictions de déplacements, aucune perspective pour les gens enfermés. Ce geste est un symbole fort, il dit que nous refusons l'indifférence et que la solidarité fait partie de nos valeurs. La situation en Palestine est dramatique, depuis des mois le monde assiste à un drame d'ampleur historique, le peuple palestinien de Gaza subit un génocide sous les bombes israéliennes. Des milliers d'enfants, de femmes, d'hommes sont massacrés, des hôpitaux rasés, des universités anéanties, des journalistes assassinés, des familles entières effacées. Gaza n'est plus une terre vivante, c'est une plaie à ciel ouvert.

La reconnaissance de l'État palestinien par la France le 22 septembre dernier est une avancée nécessaire, mais pourquoi avoir attendu ? Ce retard affaiblit notre parole et retarde une issue juste. Reconnaître plus tôt la Palestine aurait été un signal fort contre l'injustice et pour la paix. La reconnaissance de l'État palestinien est juste, mais ne suffit pas. Elle doit s'accompagner d'actions concrètes et immédiates pour garantir les droits fondamentaux du peuple palestinien et il est nécessaire d'envisager enfin des mesures ciblées contre les responsables de violations graves du droit international. Agir maintenant n'est pas seulement un choix, c'est une nécessité. Il est temps, pas demain, pas après d'interminables négociations, aujourd'hui. Car refuser de voir c'est choisir le camp du bourreau. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Hajar. Chabane, vas-y.

Monsieur Chabane CHALAL : Monsieur le Maire, chers collègues, chers Ulissiennes et Ulissiens, je veux d'abord saluer la clarté et la force du positionnement de notre majorité municipale. Une fois de plus nous faisons ce que d'autres plus haut dans l'État refusent de faire : agir concrètement, clairement, courageusement. Nous l'avons déjà démontré en refusant la dissolution des associations qui défendent les droits humains. Nous le démontrons encore aujourd'hui en soutenant concrètement le camp de Aïda en Palestine par une aide financière réelle, transparente, utile. Nous l'affirmons avec force en hissant le drapeau palestinien sur le fronton de notre mairie, un geste de dignité, un symbole de résistance, un message clair au monde entier. Soyons lucides, ce que vivent les réfugiés palestiniens et notamment les enfants de Aïda, ce n'est pas une simple crise humanitaire, c'est le résultat d'un système d'oppression et d'un blocus qui étouffe un peuple entier. C'est un génocide que nous avons le devoir de nommer, dénoncer et de combattre. Aujourd'hui, on dénombre plus de 65 000 morts et plus de 167 000 blessés sur une population totale de seulement 2,1 millions d'habitants, c'est l'équivalent d'une ville entière rayée de la carte.

Face à une telle catastrophe, ouvrir immédiatement un couloir humanitaire sans condition est une urgence absolue pour assurer ce qui reste d'être humain. Alors oui, notre Ville à son échelle montre l'exemple, mais la responsabilité de la France, elle, est immense. Reconnaître l'État palestinien à

l'ONU comme l'a annoncé Emmanuel MACRON est une chose, mais à quoi sert une parole si elle n'est suivie d'aucun acte ? Je le dis ici : Monsieur MACRON, il ne suffit pas de parler, la France doit faire respecter les décisions de la Cour internationale de Justice, imposer l'application des résolutions de l'ONU, suspendre immédiatement toute coopération militaire et tout commerce d'armes avec Israël, ouvrir un véritable couloir humanitaire international et agir pour un cessez-le-feu permanent et immédiat.

Nous demandons la libération immédiate des équipages de la Global Sumud Flotilla. Nous dénonçons une attaque illégale contre des humanitaires non armés et exigeons de Monsieur MACRON et du Premier ministre qu'ils mettent tout en œuvre pour qu'Israël reste inspecte le droit international : restitution des navires et libération immédiate de tous les kidnappés. Les Ulis montre la voie : solidarité, clarté, action. À l'État maintenant d'assumer ses responsabilités, non pas dans les discours, mais dans les faits. Aujourd'hui nous votons une subvention, mais surtout nous affirmons un principe : aucune complicité avec le génocide, la justice d'abord, le droit international avant tout et la paix comme horizon. L'histoire nous jugera. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Chabane. Annick.

Madame Annick LE POUL : Merci Hajar, merci Chabane pour vos propos. Et merci, Emilia, pour cette délibération en droite ligne avec la politique de coopération et de solidarité de la Ville des Ulis depuis sa création, tu viens de le rappeler. Les Ulis est une ville monde issue d'un métissage originel, il y a un paradoxe d'ailleurs, car la plupart des Ulissiens ont un sentiment d'appartenance fort à leur ville, à leur quartier, mais gardent profondément ancrée en eux leur région d'origine qu'elle soit française ou non. Garder la mémoire d'où l'on vient en quelque sorte. C'est aussi pour cela que les catastrophes humaines et climatiques de par le monde nous touchent si fortement. C'est aussi dans cet esprit que Les Ulis, Ville pour la paix, a planté le 21 septembre 2025, journée mondiale pour la paix, un ginkgo, un arbre, issus des graines de l'arbre survivant du bombardement d'Hiroshima du 6 août 1945 pour nous rappeler que nous ne devons jamais perdre l'espoir de la paix et que nous devons y veiller au quotidien, tous ensemble.

Depuis des décennies maintenant les Palestiniens souffrent d'une colonisation abusive et illégale. Cela fait plus de 70 ans que leur terre d'origine leur est spoliée, grignotée chaque jour. Je ne m'étendrai pas plus parce que je me suis déjà exprimée ici même en mai 2021, en octobre 2023 cinq jours après l'attaque du Hamas. Nous avons également délibéré en juin dernier contre la dissolution d'Urgence Palestine qui œuvre au quotidien auprès des Palestiniens et Palestiniennes dont la population de Aïda entre autres pour l'éducation des enfants. On ne peut dissocier la situation des camps de réfugiés en Cisjordanie où se situe Aïda qui vivent un enfermement à ciel ouvert entourés de barbelés, de snipers sur des miradors, c'est ça leur quotidien où tout dépend du bon vouloir du gouvernement israélien, de la situation à Gaza, de la destruction de chaque maison, de l'anéantissement d'un peuple, de l'assassinat de tant d'enfants et de civils depuis deux ans dans quelques jours. Tant de vies brisées. Ce génocide qui se déroule sous nos yeux nous atteint au plus haut point et celui-ci continue malgré la reconnaissance tardive d'un État de Palestine par la France le 22 septembre. C'est un premier pas, mais nous savons que cela ne suffit pas, tu l'as rappelé, Chabane.

Les événements des dernières heures contre la Global Sumud Flotilla en route pour apporter de l'aide humanitaire à Gaza avec son interception dans les eaux internationales, en violation du droit maritime nous choquent violemment. L'escalade doit cesser immédiatement, la guerre doit cesser

immédiatement, le génocide en cours doit cesser immédiatement et le processus de paix doit se mettre en place rapidement.

Pour en revenir à notre délibération, celle-ci démontre que la solidarité des Ulissiens n'est pas un vain mot. Chaque année et à chaque catastrophe, nous y veillons. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Délila.

Madame Délila M'HENNI : Alors je ne vais pas faire de discours, mais ce soir je vais en profiter pour vous citer quelques dates, cela va être un peu long, je suis désolée. Je vais vous rappeler un peu l'histoire parce que je pense que les gens sont peut-être devenus amnésiques, je suis désolée de dire cela de cette manière, mais ça ne date pas du 7 octobre. Je vais vous relater certaines dates.

Le massacre d'Haïfa en 1937,

Le massacre de Jérusalem en 1937,

Le massacre d'Haïfa en 1938,

Le massacre de Jérusalem en 1938,

Le massacre de Balad al-Sheikh en 1939,

Le massacre d'Haïfa en 1939,

Le massacre de l'Hôtel King David en 1946,

Le massacre d'Haïfa en 1947,

Le massacre d'Akka en 1947,

Le massacre Abbazia en 1947,

Le massacre de Balad al-Sheikh en 1947,

Le massacre Al-Khisas en 1947,

Le massacre de Bab el-Amoud en 1947,

Le massacre de Jérusalem en 1947,

Le massacre de Cheikh Burek en 1947,

Le massacre de Jaffa en 1948,

Le massacre de Tantoura 1948,

Le massacre de Deir Yassin en 1948,

Le massacre d'Al-Saraya en 1948,

Le massacre de Sémiramis en 1948,

Le massacre de Jérusalem en 1948,

Le massacre d'Al-Saraya Al arabeya en 1948...

Monsieur le Maire : Excuse-moi Délila, je suis désolé, on est en 1948 et je sais jusqu'où va l'histoire.

On peut peut-être dire le nombre total.

Madame Délila M'HENNI : Alors de 1948 jusqu'au massacre de Gaza en 2023 en cours. Ne laissez personne vous convaincre que cela a commencé le 7 octobre.

Monsieur le Maire : Je suis désolé, tu voulais faire la lecture complète, mais merci du rappel historique nécessaire et de vos interventions aux uns et aux autres qui appuient encore plus cette décision collective.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je soumets donc aux voix cette aide. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Adoptée, et je vous en remercie, à l'unanimité. Merci beaucoup à toutes et à tous.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Démocratie locale et Vie associative

Question n° 13

Appels à projets associatifs pour les Féeries d'hiver 2025 pour la mise en place d'animations et d'un goûter associatif.

Rapporteur : Hawa COULIBALY

Monsieur le Maire : Et ce n'est pas facile ma chère Hawa de parler après, surtout que tu vas parler des Féeries d'hiver. J'ai dû remettre ma veste, il commence à faire frais, je sais que tu seras aussi vive que Nuno Mendes hier soir sur le terrain du Barça, c'est pour détendre l'atmosphère.

Madame Hawa COULIBALY : Il fallait surtout que vous informiez, Monsieur le Maire, que le PSG a joué et enfin gagné un match.

Monsieur le Maire : Voilà comment on perd une délégation.

Madame Hawa COULIBALY : Oui, c'est assez compliqué ou alors émouvant de devoir discuter de Féeries ou de célébration après la délégation... non ce n'est pas une délégation, c'est une délibération, vous m'avez traumatisée avec toutes ces informations.

Alors les traditionnelles Féeries d'hiver comme chaque année, le week-end aura lieu du 12 au 14 décembre 2025 au parc urbain. Ce sera l'occasion cette année de pouvoir découvrir le Carré gourmand, Madame JAUBERT... le Passage gourmand. Le Carré gourmand c'est au marché le dimanche matin parce qu'Étienne a besoin de découvrir plusieurs spécialités. Du 12 au 14 décembre au Parc urbain.

Comme chaque année, comme nous avons une vie associative très dynamique et que cela fonctionne avec la participation active des associations, nous avons fait un appel à projet pour que les associations puissent être présentes lors de cet événement ce week-end et célébrer les Fêtes avec les Ulissiens. Cette année, 11 associations ont répondu à l'appel à projet, je vais prendre le soin de citer ces associations qui sont très participatives et qui permettent le fonctionnement de ce genre de manifestations, et que l'on remercie. Il y a l'association AVAG, le club Léo Lagrange, APOGE, FARAFINA MOUSSO, ADAPEI 91, AIECUBO Saint Jean XXIII, les Bretons des Ulis parce qu'on aime les appeler comme ça, encore l'AVAG, l'ACPUO, Les Femmes Africaines, les Scouts et guides de France. Ce sont des spécialités qui reviennent, mais les associations savent bien faire, elles reviennent plus ou moins chaque année parce qu'elles sont appréciées et qu'elles rencontrent à chaque fois un grand succès. Merci aux Ulissiens de répondre présents à chaque goûter proposé par ces associations et merci à vous de pouvoir, Monsieur le Maire, ainsi que vous tous approuver le versement de ces subventions exceptionnelles pour l'organisation des Féeries d'hiver 2025.

Monsieur le Maire : Est-ce que l'on a bien écrit Ar'Chelvez ?

Madame Hawa COULIBALY : Oui, c'est bien écrit Ar'Chelvez.

Monsieur le Maire : C'est bien écrit, c'est un clin d'œil à Françoise. Je viens de vérifier et on me confirme que cela a été placé sous ton mandat, ce qui m'étonne fortement. Tu me dois donc une bouteille. Merci Hawa.

Des questions ou des observations ? Ce sont les seules bonnes raisons d'attendre la fraîcheur hivernale, les Fééries d'hiver entre autres, on est contents de pouvoir voter cette délibération. Je ne sais pas s'il y a d'autres interventions, je n'en vois pas. Je mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée, je vous en remercie, à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Urbanisme, Foncier et Développement économique

Question n° 14

Acquisition de deux parcelles nécessaires à la finalisation de la piste cyclable avenue de Normandie sur le territoire communal de Bures-sur-Yvette

Rapporteur : Djallal BOURADA

Monsieur le Maire : Cher Djallal, je te donne la parole pour que tu nous expliques pourquoi on va acheter du terrain sur les abords de l'avenue de Normandie.

Monsieur Djallal BOURADA : Je vous remercie Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. La délibération que je vous propose ce soir va porter sur l'acquisition foncière de deux parcelles sur la commune de Bures-sur-Yvette afin de finaliser la réalisation de la piste cyclable avenue de Normandie. Cette acquisition est nécessaire à la réalisation d'un mur de soutènement permettant de supporter les deux voies de circulation douce. Les travaux seront donc réalisés par l'agglomération Paris Saclay. Les terrains relatifs à l'acquisition sont d'une surface de 25 m² et 40 m² pour une valeur totale de 6500 € hors-taxes. Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser la première adjointe au Maire ou son représentant à signer tous les actes consécutifs ou afférents et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération. Je passe la main à la première adjointe, pardon, Monsieur le Maire.

Madame Sarah JAUBERT : Juste une petite précision pour dire pourquoi on achète ces deux parcelles, sachant que c'est une piste cyclable qui fait partie du réseau vélo de l'agglomération. L'agglomération nous indique qu'elle ne fait pas d'acquisition foncière et Bures-sur-Yvette n'a pas souhaité acquérir ces parcelles donc c'est nous, Ville des Ulis, qui le faisons.

Monsieur le Maire : Et on respecte le cadre de la convention que nous avons signée où il était marqué que toutes les acquisitions foncières devaient être faites par la Ville des Ulis, mais j'avoue qu'à l'époque, j'étais persuadé de ne jamais acheter un terrain ailleurs qu'aux Ulis. Et il se trouve que ces propriétés se trouvent être sur la Ville de Bures-sur-Yvette. Au vu du nombre d'investissements qui est fait, on a négocié un prix d'un point de vue assez symbolique pour ce qui concerne la dépense, mais surtout cela va permettre de finaliser cette voie verte qui est plus que nécessaire pour la sécurité des piétons, des usagers, des vélos et autres trottinettes. D'ailleurs je vais m'adresser à eux, s'il vous plaît en trottinette il y a aussi des limitations de vitesse notamment sur les voies vertes parce que ça va parfois un peu trop vite. Je ne parle pas pour les piétons même si tout le monde a vu Monsieur BOURADA marcher très vite.

Des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Merci Djallal. Je soumets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée, je vous en remercie, à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOpte la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Question n° 15

Déclassement de la parcelle cadastrée section BR n°142 sise 1 rue de Terre Neuve - chemin Mademoiselle - en vue de sa cession à NaTran (ex GRTgaz)

Rapporteur : Sarah JAUBERT

Monsieur le Maire : On poursuit, Madame JAUBERT, vous avez les deux dernières délibérations qui sont intimement liées. Je vous laisse nous expliquer tout ça.

Madame Sarah JAUBERT : Donc il s'agit de deux délibérations que nous allons grouper si vous en êtes d'accord, pour le déclassement puis la cession d'une parcelle numérotée BR 142 qui se trouve au 1 rue de Terre Neuve, côté Courtabœuf. Il s'agit d'un terrain sur lequel se trouve un poste de distribution de gaz qui appartient au groupe NaTran, ex GRTgaz, qui souhaite faire des travaux pour permettre le raccordement d'un nouveau client sur le réseau GRDF. Pour permettre la réalisation de ces travaux, ce concessionnaire souhaite régulariser en achetant ce terrain. Pour leur permettre d'acheter, il faut déjà que l'on déclasse cette parcelle pour permettre par la suite l'achat par le concessionnaire de ce terrain. Il s'agit d'entériner le déclassement de cette parcelle de 203 m² et de la vendre pour un montant de 19 500 € pour permettre la régularisation de la situation foncière.

Il est proposé d'autoriser à la fois le déclassement et la cession de cette parcelle.

Monsieur le Maire : Cela soulève une question pour les historiens de cette ville et je me tourne vers eux. On est rue Terre Neuve, chemin Mademoiselle. Terre Neuve, je sais pourquoi, c'est une région du globe, mais chemin Mademoiselle est-ce qu'il y a un lien avec une région de Terre Neuve ? C'est pour Lodovico.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Je ne sais pas, mais j'assimilerais la situation à la route qui mène jusqu'à Tournemire qui s'appelle chemin des Plombs. On a des résidus de dénominations avant la création de la Ville, me semble-t-il.

Monsieur le Maire : Oui. Françoise, ça ne te dit rien ? Je dis juste que les noms aux Ulis sont très particuliers parce que les noms de nos rues sont normalement très rationnels, ce sont soit des régions du globe comme pour Courtabœuf, soit des régions de l'Hexagone pour la partie habitée des Ulis, soit des noms d'artistes pour le secteur de l'Ermitage, soit des noms en lien avec la nature dans les résidences de la Queue d'oiseau.

Cela me permet juste parce que sur les noms nous étions quelques-uns, Délika et Françoise notamment, aux 50 ans de l'association des entreprises de la zone d'activité de Courtabœuf, ce qui nous a permis de voir des photos d'un autre temps de la SAMBOE et des acteurs. C'était très sympa et on nous a rappelé pourquoi Courtabœuf s'appelle la zone de Courtabœuf et le fameux « cour à bœufs ». Je ne sais plus à quelle période cela a été baptisé comme ça, dans le livre de la ville des Ulis, rappelez-vous que dans Dessine-moi une Ville, on fait référence au nom de Courtabœuf, la « cour à bœufs » qui partaient se faire vendre aux Halles et qui allaient à La Villette, je crois au début, si je ne dis pas de bêtises. Ils étaient chargés de victuailles, mais ils allaient aussi se faire vendre pour être mangés comme dirait l'autre.

Des questions ou des observations sur ces délibérations ? Je suppose que non. Vous êtes d'accord pour voter les deux en même temps. Je vous propose de faire comme cela. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée, je vous en remercie, à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Question n° 16

Cession à NaTran (ex GRTgaz) une partie de la parcelle cadastrée section BR numéro 142 sise 1 rue de Terre Neuve - chemin Mademoiselle

Rapporteur : Sarah JAUBERT

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire : Juste un petit mot rapide, vous avez vu qu'il y a sur notre petit pupitre un ruban rose. Madame BOURNEUF est arrivée trop tard pour pouvoir en dessiner sur tous les pupitres, nous sommes quelques-uns à avoir le privilège d'en avoir. Explique-nous, chère Emmanuelle, pourquoi ces rubans roses.

Madame Emmanuelle BOURNEUF : Alors les rubans roses c'est pour Octobre rose, c'est une campagne de prévention contre le cancer du sein. Il n'y a pas qu'Octobre rose, il y a Septembre en or pour les cancers pédiatriques, Novembre en bleu ou violet pour le cancer de la prostate et les cancers masculins plus généralement. C'est un petit clin d'œil parce que j'avais perdu mon ruban rose à porter sur la cravate, donc je suis venue avec mes crayons roses, j'en ai mis partout et je m'excuse par avance auprès des services qui vont être obligés de réimprimer nos étiquettes pour la prochaine fois.

Monsieur le Maire : Et vas-y, Emilia.

Madame Emilia RIBEIRO : Merci, Emmanuelle, de nous le rappeler. Je voulais juste préciser que mardi prochain, le 7 octobre, il y aura au centre de santé, en lien avec le centre de santé, une journée de dépistage contre le cancer du sein organisée par la CPAM et le Centre de radiologie de Mondétour.

Monsieur le Maire : C'était toi, Loïc, qui avais fait pour Movember une moustache à l'époque, je m'en souviens. Ça t'allait bien. Il s'agissait alors de sensibiliser au cancer de la prostate.

La séance est suspendue de 21h51 à 21h55, puis levée à 21h55.

Monsieur Etienne CHARRON, Conseiller délégué à la Biodiversité, aux Espaces naturels et à la Protection animale, désigné secrétaire de séance, approuve le procès-verbal :

Signature :

Les Ulis, le : 27 novembre 2025

Le Maire des Ulis

Clémis CASSAN

